

Au sein de l'Université Lumière Lyon 2 qui compte près de 1 600 personnels (personnels enseignants, administratif, techniques...), sur deux sites principaux : Le campus Berges du Rhône (Lyon 7ème) et le campus Porte des Alpes (Bron), le/la médecin de prévention aura en charge de mettre en œuvre une politique de prévention permettant de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il/elle intervient à ce titre sur le milieu professionnel et assure la surveillance médicale des agents.

MISSIONS

Le/la médecin de prévention aura en charge de mettre en œuvre une politique de prévention de la santé pour les personnels de l'université dans le cadre des dispositions spécifiques de la fonction publique : suivi médical des personnels, conseil à l'employeur en matière d'amélioration des conditions de travail, d'hygiène des locaux et de protection contre les risques professionnels.

Il/Elle a pour missions principales :

- Définir et évaluer la surveillance médicale des agents titulaires et contractuels à travers la mise en œuvre de visites médicales (périodiques et / ou à la demande) ;
- Réaliser une surveillance médicale particulière lorsque nécessaire notamment pour les travailleurs handicapés, les retours après une absence pour raisons de santé de longue durée
- ...
- Identifier les risques liés aux postes de travail et les analyser ;
- Réaliser des visites de locaux grâce à un libre accès à tous les locaux et formuler des conseils en ce qui concernent l'amélioration des conditions de travail, l'hygiène générale des locaux, l'aménagement des postes des postes de travail et les rythmes de travail, les risques d'accident de service ou de maladie professionnelle ;
- Accompagner la politique d'inclusion des personnels handicapés, d'aménagement des postes de travail ;
- Apporter, avec les autres acteurs de la prévention, une expertise sur l'environnement professionnel et donner un avis et rédiger, le cas échéant, un rapport médical destiné aux comités médicaux ou aux commissions de réforme dans le cadre de la médecine statutaire ;
- Être en relation avec les organismes propres à la fonction publique : comité médical ou commission de réforme ;
- Participer à la lutte contre les crises sanitaires.

PROFIL ET COMPETENCES

Profession réglementée : diplômes exigés pour l'exercice de la médecine (Article L411-1 du code de la santé publique) et titre ou certificats exigés pour l'exercice des fonctions de médecin du travail (article R4623-2 du code du travail) ou titres reconnus équivalents.

Respect du code de déontologie médicale et des textes régissant la médecine de prévention (Décret 82-453 du 28 mai 1982, modifié par décret 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et la sécurité au travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Poste à pourvoir immédiatement

CDD de 12 mois à 3 ans, renouvelable, poste à temps partiel ou à temps plein

CANDIDATURES

Les candidatures comportant curriculum vitae et lettre de motivation doivent être adressées :

drh-recrutement@univ-lyon2.fr